



« L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BOURGUIGNON »

AVIS

présenté par

Christian POIRIER et Etienne RAVY

COMMISSION N°5

« Education, formation, recherche, insertion professionnelle »

SEANCE PLENIERE DU 21 NOVEMBRE 2012



Commission n° 5

« Education, formation, recherche et insertion professionnelle »

Auto-saisine

« *L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en Bourgogne* »

Rapporteurs : M. Christian POIRIER
M. Etienne RAVY

Cahier des charges

1 - Contexte de l'auto-saisine

Depuis le 1^{er} janvier 2010, par l'application de la loi LRU (Libertés et responsabilités des universités), l'université de Bourgogne est devenue autonome. Elle dispose désormais de tous les leviers pour organiser ses formations en fonction des besoins de ses étudiants et de la situation de l'emploi : elle peut recruter des chercheurs, créer des fondations, développer les coopérations avec les entreprises...

Parallèlement, depuis 1998, la réforme du LMD (Licence – Master – Doctorat) a progressivement transformé les cursus universitaires en France dans le but d'une harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe.

Parmi les objectifs de la construction de cet espace européen de l'enseignement supérieur, on trouve bien entendu l'organisation de l'offre de formation préparant à l'ensemble des diplômes nationaux mais aussi le développement de la professionnalisation des études supérieures.

En Bourgogne, certains diplômes étaient déjà préparés par apprentissage, notamment au sein de l'ITII (Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie) et de l'ISAT (Institut supérieur de l'automobile et des transports). Toutefois, sous l'impulsion du Conseil régional, à la demande de l'Université et du monde consulaire, le CFA du Supérieur a été créé en 2008 pour favoriser le développement de formations supérieures par apprentissage, dispensées par les CCI et l'université de Bourgogne.

Néanmoins, le financement de l'apprentissage dans le supérieur est soumis à des difficultés et des incertitudes qui pèsent sur son développement.

2 - Champ de l'auto-saisine

La réflexion s'inscrit dans le cadre de l'évolution des politiques de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage aux niveaux national et régional (loi du 23 juillet 1987, LRU, LMD, CPRDF, COMA...). Nous considérerons non seulement l'ensemble des structures appartenant au CFA du Supérieur (université-IUT, écoles consulaires, CCIR) mais aussi les écoles d'ingénieurs, l'IRTESS, les sections BTS des CFA ; d'une manière générale, tous les titres de niveau I, II et III.

3 - Objectifs de l'auto-saisine

L'auto-saisine s'attachera, d'une part, à dresser un bilan de l'existant dans le périmètre du champ défini précédemment et, d'autre part, à donner une vision à moyen terme de l'apprentissage dans le Supérieur à l'ensemble des acteurs concernés :

- quel bilan de l'existant peut être fait par l'ensemble des acteurs ?
- quels sont leurs souhaits, leurs projets pour les formations par apprentissage à 5 ans ?
- l'apprentissage est-il vraiment, pour l'enseignement supérieur, un moyen supplémentaire d'ouverture sur l'économie, le monde des entreprises, l'innovation...,
- dans quelles mesures l'apprentissage fait-il évoluer l'enseignement supérieur ?

4 - Modalités de travail

Pour conduire cette auto-saisine, la Commission :

- prendra connaissance des travaux déjà menés en la matière, s'appuiera sur une compilation d'études et de documents chiffrés,
- s'attachera à identifier les enjeux de l'apprentissage dans le Supérieur,
- organisera des réunions d'échanges avec les acteurs concernés,
- élaborera des propositions et des recommandations à l'intention des décideurs bourguignons.

Liste des auditions possibles (liste non exhaustive) :

- le directeur du CFA du Supérieur / CCIR,
- le directeur adjoint du CFA du Supérieur / université de Bourgogne,
- l'inspecteur de l'apprentissage, Rectorat,
- la vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne en charge de la Formation professionnelle et de l'apprentissage,
- le directeur du service apprentissage, formation professionnelle et emploi, CRB,
- le directeur Général du Groupe ESC Dijon Bourgogne,
- le responsable pédagogique de l'ITII Bourgogne,
- le président de l'IRTESS,
- le directeur général de l'IRTESS,
- des apprentis et anciens apprentis en emploi,
- des employeurs.

Echéance

Novembre 2012.

Suivi de l'auto-saisine

Les rapporteurs seront chargés du suivi.

Le rapport et l'avis seront diffusés à l'ensemble des auditionnés, des élus et des acteurs du secteur.

Les rapporteurs présenteront l'avis au Conseil régional de Bourgogne

Les rapporteurs définiront, d'après les orientations données à l'auto-saisine, des axes prioritaires d'évaluation.

L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BOURGUIGNON

Les formations supérieures en apprentissage ont été introduites récemment sur le plan national, plutôt comme une extension de l'apprentissage au niveau III. Un certain nombre de Régions se sont fixé des objectifs de développement de ces formations supérieures en apprentissage. Dans ces objectifs, nous avons noté :

- le souhait de conserver les étudiants en région,
- le rapprochement des entreprises et de la recherche de l'enseignement supérieur,
- le passage des bac pro en enseignement supérieur,
- le financement de leurs études par les apprentis,
- etc.

Qu'en est-il au niveau régional ? Les chiffres montrent que la Bourgogne n'est pas en pointe dans ce domaine : pas de progression significative des effectifs et avec un taux d'apprentissage de Niveau III II et I de 14 % (rapporté au nombre total d'apprentis toutes formations confondues), soit le même taux qu'en Auvergne, Basse-Normandie, Limousin et Dom Tom.

Ce chiffre est à comparer à une moyenne nationale de 20 % hors Ile-de-France, de 23 % en Franche-Comté et Picardie, cette dernière région pouvant être prise comme modèle pour la démarche qu'elle a engagée depuis maintenant 10 ans.

C'est pour ces raisons, mais aussi pour celles induites par la mutation structurelle que connaît l'apprentissage en s'ouvrant aux niveaux supérieurs de la formation (pédagogie, financement, positionnement de chacun des acteurs) que le CESER, par l'intermédiaire de sa Commission en charge de l'Éducation, la formation, la recherche et l'insertion professionnelle, a décidé de traiter la question de « l'apprentissage dans l'enseignement supérieur bourguignon ».

Sur ce sujet, le CESER émet l'avis suivant :

1

Le CESER prend acte de l'initiative positive prise en 2008 de créer un CFA du Supérieur par la CCIR et l'uB avec l'appui du CRB.

Le CESER estime **possible et indispensable**, après les différentes auditions qu'il a menées, de **développer l'enseignement de formations supérieures par la voie de l'apprentissage en Bourgogne**.

Cela peut inciter des étudiants de l'enseignement supérieur à rester en Bourgogne. Cela permet au tissu économique régional de bénéficier de la présence d'établissements d'enseignement supérieur, facilitant les transferts de technologie et de savoir-faire entre les étudiants et les entreprises.

2

Le CESER considère que l'apprentissage dans les formations supérieures, notamment les niveaux I et II, contribue à valoriser et porter l'ensemble de cette filière de formation auprès des jeunes, des parents et des enseignants tout en donnant une opportunité supplémentaire de réussite professionnelle.

Le CESER, pour cette raison, **encourage toutes les structures dispensant des formations de niveau I et II en cursus classique**, et notamment les écoles d'ingénieur intégrées au sein du Polytechnicum, à **promouvoir les formations supérieures par la voie de l'apprentissage** dans leurs établissements.

3

Le CESER affirme qu'il est nécessaire de développer la voie de formation par apprentissage pour **donner la possibilité à certains étudiants de poursuivre des études supérieures** par le biais des avantages liés au contrat d'apprentissage.

Cela nécessite aussi de prendre en compte les contraintes et les coûts liés au besoin de logement de courte durée pour s'adapter à la temporalité de l'alternance.

La création d'une « bourse du logement de l'alternance » ou d'une « Cité de l'alternance », faciliterait la poursuite d'études des apprentis sans leur générer de surcoûts.

4

Le CESER recommande de développer les formations de niveau III (BTS, DUT ou autres titres) par l'apprentissage, qui répondent généralement le mieux aux besoins des TPE/PME du territoire.

A ce titre, le CESER émet les préconisations suivantes :

→ **améliorer auprès des jeunes et des entreprises l'information** sur l'ensemble des titres certifiés inscrits au RNCP (titres professionnels, bachelors, titres consulaires notamment) qui existent aux niveaux III II et I,

→ **accompagner l'accès aux formations de N III par apprentissage** pour des jeunes issus des bacs professionnels en adaptant notamment le Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

5

Le CESER préconise de **mettre en place des formations supérieures par apprentissage dans le domaine sanitaire et social** où il y a de réels besoins mais peu de structures d'accompagnement.

Cependant, ce secteur subit plusieurs handicaps :

- il ne collecte pas la taxe d'apprentissage,
- il est dépendant du financement du Conseil général et de l'Etat,
- la branche professionnelle connaît des difficultés à s'organiser.

Le CESER estime qu'une **mobilisation de la branche** est absolument indispensable pour permettre l'appropriation de la culture de l'apprentissage et favoriser **l'émergence d'une organisation référente, de type « CFA hors les murs »**, pour porter les formations de ce secteur.

6

Le CESER suggère, s'il est avéré que certaines formations universitaires connaissent des difficultés en termes d'effectifs, **un mixage des formations par enseignement classique et par apprentissage**, notamment dans les domaines des sciences et techniques.

7

Le CESER souhaite qu'on améliore la pédagogie de l'apprentissage mise en œuvre par les établissements de l'enseignement supérieur. Cela implique **la création de référentiels de diplômes** qui permettraient l'élaboration des référentiels d'activités professionnelles.
Il serait alors possible de construire des compétences dans un parcours organisé suivant un nombre de mises en situation successives évaluées, sur des postes de travail identifiés et avec le suivi d'un tuteur nécessairement formé.

8

Le CESER propose de structurer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur par le regroupement progressif de l'ensemble des établissements dispensant ces formations, y compris les composantes du Polytechnicum, **au sein d'un CFA du Supérieur « hors les murs »** construit sur un mode de fonctionnement permettant à chaque UFA de conserver la maîtrise de son organisation pédagogique tout en minimisant les coûts de structure.

9

Le CESER souligne la nécessité d'avoir une **meilleure connaissance et compréhension des coûts** des différents niveaux de formation qui ne sont pas identifiés et différenciés entre les coûts opérationnels et les coûts de structure.
Il propose au Conseil régional d'impulser, avec les différents établissements d'enseignement supérieur, une démarche visant à **harmoniser une méthode de calcul** de ces coûts en tenant compte des actions en cours au niveau national.

10

Le CESER constate, à partir des chiffres très partiels dont il a eu connaissance, que le financement des formations supérieures par apprentissage est très largement assuré par l'affectation directe de la taxe, la collecte des organismes habilités et, dans une moindre mesure, par les organismes de formations et le Conseil régional de Bourgogne.
Le CESER souhaite que le Conseil régional de Bourgogne et les établissements en charge de l'enseignement supérieur aient **une réflexion commune et globale sur le financement de l'apprentissage** au regard de l'ensemble des niveaux de formations, y compris ceux des filières classiques.

11

Le CESER considère qu'un développement programmé des formations supérieures par apprentissage est possible si on y associe l'Etat, le Rectorat, l'Université, la Région, les entreprises, les Chambres consulaires et les partenaires sociaux.

Le CESER propose que soit intégré, dans le Schéma régional d'évolution des dispositifs de formation professionnelle (SREDFP), **un projet pluriannuel de développement des formations supérieures par apprentissage** dégageant des enjeux et objectifs régionaux assortis de prévisions financières et de l'engagement des différentes parties.

Le CESER suggère que cette **démarche**, pour être efficace et consensuelle, soit **intégrée dans les prérogatives du CPRDF**.

12

Le CESER propose de suivre cet avis selon trois axes :

- l'engagement de l'ensemble des acteurs,
- le financement,
- la pédagogie,

et d'en rapporter annuellement l'évaluation à l'Assemblée.

AVIS ADOPTÉ PAR 55 VOIX POUR, 10 CONTRE ET 6 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Benoît de CHARETTE
au titre du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB)**

« Monsieur le Président, c'est un sujet majeur qui touche à la fois à la formation, à l'économie régionale et à l'entreprise, à l'emploi, au maintien des jeunes sur le territoire et également à l'attractivité de notre région.

Sur la baisse des effectifs, 4 causes essentielles :

- la démographie en Bourgogne,
- la mise en place du bac professionnel en 3 ans,
- la crise économique ?
- et donc la capacité des entreprises.

Alors les solutions :

au-delà de celles qui ont été soulignées dans l'avis, je souhaite souligner les travaux du réseau consulaire dans le cadre de ses schémas sectoriels. Nous avons mis en évidence :

- la nécessité impérieuse d'une meilleure concertation entre les établissements pour améliorer l'offre et éviter les redondances,
- l'urgence à poursuivre l'apprentissage du Supérieur dans l'esprit de ce qui a été fait entre la CCIR et l'université avec le « CFA du Supérieur hors mur »,
- la mise en œuvre d'outils de communication communs pour améliorer la visibilité de l'offre et améliorer l'image de la voie de formation par l'apprentissage.

C'est dans cet esprit, Monsieur le Président, mes chers collègues, que nous travaillons à la création d'une association régionale inter-consulaire qui travaille sur :

- la prévision des effectifs,
- l'analyse des besoins des entreprises,
- l'amélioration de la gestion des CFA,
- la programmation des investissements
- la communication pour rendre plus lisible l'offre et améliorer l'image de l'alternance,
- le meilleur financement du logement des apprentis.

Enfin, pour relancer l'apprentissage, il me paraît important que les entreprises puissent conserver l'affectation des fonds, ce qui est pour eux, un gage d'implication.

Il faut aussi pour aimer l'apprentissage, aimer l'entreprise.

Nos actions vont dans ce sens et c'est une des clés de l'amélioration de l'image de l'apprentissage en Bourgogne comme en France ».



Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS au titre de la CGT

« L'avis sur l'apprentissage dans le Supérieur qui nous est soumis aujourd'hui est construit sur un a priori initial : l'apprentissage serait la principale voie de formation à développer. Le rapport qui lui est associé ne met en avant que les arguments qui peuvent soutenir cette affirmation et n'aborde pas ou écarte tous les éléments qui ne contribueraient pas à ce panégyrique.

L'apprentissage est l'un des dispositifs de formation initiale utilisant la pédagogie de l'alternance. Mais ce n'est pas le seul, c'est le cas de beaucoup, voire de toutes les formations professionnelles ou professionnalisantes. Sa particularité est de s'inscrire dans un contrat de travail, impliquant donc une relation forte et particulière avec une entreprise. Or l'entreprise est absente de cet avis et de ses propositions.

Pourquoi -en dépit du consensus politique depuis plus de 20 ans, de la revalorisation de l'image de l'apprentissage au sein de la jeunesse, des incessantes déclarations d'intérêt des organisations professionnelles- la progression du nombre des apprentis ne se fait-elle pas ? Pourquoi l'objectif de 500 000 apprentis évoqué dès 1993 est-il toujours hors de portée ? La réponse est très certainement à rechercher du côté des entreprises.

Pour développer l'apprentissage, il faut des entreprises accueillant les jeunes en nombre suffisant. Actuellement des jeunes souhaitant préparer un diplôme de l'enseignement supérieur, par exemple une licence professionnelle, ne trouvent pas d'entreprise et ne peuvent donc pas préparer ce diplôme.

Est-il si facile d'accueillir des jeunes en formation au sein d'organisations productives qui n'ont pas d'expérience en la matière ? Quel intérêt l'apprentissage présente-t-il pour les entreprises quand de nombreux jeunes qualifiés et disponibles sur le marché du travail peuvent être recrutés sur des contrats souples comme les CDD et l'intérim ?

Côté entreprise, il faut aussi que les conditions d'accueil soient créées pour qu'il y ait réellement formation en entreprise et non « travail gratuit », ce qui implique une variété d'activités couvrant l'ensemble du référentiel de formation et de certification. Le jeune doit aussi être accompagné par un tuteur au moins du même niveau de qualification et d'exercice professionnel que lui.

Autre affirmation de cet avis : l'apprentissage serait un outil au service de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Permet-il aux jeunes les plus défavorisés de s'élever au sein de la hiérarchie des diplômes ? Une étude du CÉREQ parue en 2010 fournit des éléments de réponse. L'apprentissage comme « ascenseur social » n'est qu'un présupposé : plus le niveau de formation s'élève, plus la proportion d'enfants d'ouvriers dans la population d'apprentis diminue. Les apprentis du Supérieur ont une origine sociale comparable à celle des étudiants. Plus encore, seuls 12 % des apprentis du Supérieur sont issus d'une formation par apprentissage. L'apprentissage au sein de l'enseignement supérieur ne réduit donc pas les inégalités et aurait tendance à les renforcer. La comparaison entre filières révèle que l'apprentissage résiste encore bien plus à la mixité que les autres modes de formations. L'apprentissage accentue également les inégalités auxquelles sont confrontés les jeunes issus de l'immigration. A cela s'ajoutent les pratiques de sélection des entreprises et des établissements de formation.

Le primat accordé à l'entreprise dans le cadre de l'apprentissage conduit à légitimer une sélection axée sur les « manières d'être » et participe à sa diffusion au sein même des établissements de formation. C'est ainsi que les mécanismes de sélection et d'exclusion propres au fonctionnement du marché du travail ne déterminent plus seulement l'accès à l'emploi, mais aussi l'accès à l'éducation.

L'apprentissage tend progressivement à devenir l'apanage des classes intermédiaires contribuant à détourner sa vocation première, celle de permettre à des jeunes d'acquérir un titre de l'enseignement supérieur qu'ils n'auraient sans doute jamais pu acquérir autrement.

Enfin, la question des financements est importante. L'alternance dans l'enseignement supérieur doit être financée par d'autres sources que celles dédiées au développement de l'alternance en direction des jeunes les plus en difficulté. Pourquoi ne pas envisager deux types de systèmes afin de développer l'alternance dans ces deux champs de formation qui, aujourd'hui, se concurrencent en matière de financement ? C'est dans la coordination de tous les acteurs qu'une solution pourra être trouvée.

Parce que cet avis est partiel et partial, la CGT votera contre ».



Intervention d'Alain PERRONNEAU
au titre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

- « Réaffirmation du rôle des chefs d'entreprises PME/TPE dans les financements, l'orientation et la gouvernance dans l'université.
- Intérêts pour les jeunes et moins jeunes dans l'air du temps face aux enjeux de société...
- Accompagnement des entreprises pour les brevets et les partenariats avec les pôles de compétitivité face à la mondialisation ».



**Intervention de Xavier PAILLARD
au titre de la FSU**

« La formation en apprentissage dans le supérieur peut paraître intéressante :

- Elle convient à certains étudiants en rupture avec le type d'approches et d'activités qui sont proposées en formation initiale « classique ».
- L'étudiant est garanti par un véritable contrat de travail avec tous les droits sociaux qui lui sont attachés, ce qui lui permet de travailler en combinant financement des études et projet de formation.
- L'Université et le monde socio-économique se rencontrent, notamment pour la définition et le suivi du parcours de formation de l'étudiant-salarié. Des échanges se développent ainsi sur les aspects recherche et innovation.

Mais n'est-il pas du rôle d'une société d'investir pour sa jeunesse et de proposer des financements permettant de réussir des études sans devoir se salarier ?

Faut-il attendre des seules formations en apprentissage un rapprochement entre université et monde socio-économique ?

Il faut aussi s'interroger sur les conditions pédagogiques de ces formations :

- L'étranglement budgétaire des universités peut les amener à proposer ces parcours de formation pour obtenir des ressources propres et non pour des objectifs pédagogiques.
- Dans le même temps, des entreprises multiplient ces contrats sans embaucher ensuite en emploi stable.
- La conception de ces formations, même si elle s'adosse à une formation initiale existante, nécessite un profond travail de réflexion pédagogique.
- Un dialogue avec le tuteur en entreprise est nécessaire pour que les objectifs pédagogiques soient définis et mis en œuvre, y compris sur le lieu de travail.
- Il faut également réfléchir sur un parcours de formation adapté, non seulement à l'alternance stricto sensu, mais aussi prenant en compte la diversité des postes de travail des étudiants-salariés.

Il faut donc du temps, et cette denrée est devenue bien rare dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Actuellement, aucune évaluation correcte, prenant vraiment en compte les caractéristiques et les dynamiques propre à l'alternance, n'est correctement menée.

Ce projet d'avis n'aborde pas ces questions et considère que l'apprentissage doit se développer, sans justifier réellement cette position autrement que par le fait que la Bourgogne n'est pas en pointe dans ce domaine.

Pour la FSU, ce choix non justifié de développement de l'apprentissage se fait au détriment d'une réflexion sur l'amélioration des formations initiales qui donnerait à tous les étudiants les mêmes garanties pédagogiques et financières.

C'est pourquoi la FSU votera contre ce projet d'avis ».

**Intervention de Bruno LOMBARD
au titre de la FCPE**

« La FCPE s'abstiendra sur cet avis car, si l'apprentissage dans l'enseignement supérieur peut ouvrir des opportunités pour des étudiants qui pour des raisons financières n'auraient pu poursuivre leurs études, il nous semble mettre la charrue avant les bœufs.

En effet, il promeut l'apprentissage aux niveaux I et II :

- sans que les méthodes pédagogiques qui différencient l'apprentissage de l'alternance classique aient été mises en place,
- sans que les modes de financement n'en aient été explorés ni l'impact que cela aura sur les niveaux V et IV,
- sans non plus que n'ait été pointé que si l'apprentissage permet souvent une insertion rapide, il conduit fréquemment à une conduite de carrière moins évolutive que les filières de formation plus académiques ».



Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT

« Pour la CFDT, cet avis apporte un certain nombre d'éléments intéressants et constitue le début d'un travail. D'ailleurs, nous accueillons positivement le fait que la commission propose de revenir sur ces questions par le suivi, au moins pour le prochain rendez-vous, des questions de clarification des financements.

Je crois que c'est l'occasion aussi pour nous de sortir des présupposés sur l'apprentissage, qu'ils soient positifs ou négatifs, et d'entrer de plain-pied dans les réalités.

Cet avis nous permet en tout cas de reconnaître l'importance du développement de l'apprentissage et de l'alternance, un point qu'il faudrait clarifier, creuser un peu.

Donc reconnaissance de l'importance du développement de l'apprentissage comme voie de formation initiale et, dans le cas particulier, de formation initiale post-bac.

Cela fera l'objet de l'une de nos remarques. Il nous semble qu'il y a une confusion, en tout cas des points à éclaircir. Nous avons de la peine à savoir si cet avis parle des formations post-bac ou seulement des formations de niveau 1 et 2, laissant de côté le niveau 3. Il nous semble que la formation dans le Supérieur, c'est l'ensemble des formations post-bac. Cela demanderait à être clarifié et creusé dans les prochains travaux sur ce sujet.

Le Supérieur, ce n'est pas que l'université, on peut souligner les BTS préparés dans les différents CFA. Le deuxième aspect concerne le social dans la recommandation 5. Il nous semble qu'il y a une erreur ou une méconnaissance, en particulier sur les éducateurs spécialisés formés en alternance, qui sortent de l'IRTESS et qui ont une formation. Apprentissage ou alternance, cela reste à creuser, mais il y a là quelque chose qui ne nous paraît pas très juste dans l'avis.

Le développement de l'apprentissage est freiné par la difficulté d'intégrer les jeunes dans les entreprises. Plusieurs interlocuteurs y ont déjà fait référence. Dans le DOB, l'objectif de 15 000 apprentis en Bourgogne n'est pas atteint. Il nous semble qu'il y a là une vraie question que nous devons nous poser et une vraie question posée aux employeurs sur cette capacité à faire, non pas pour les montrer du doigt mais pour que l'on puisse comprendre quels sont les véritables freins sur ces questions. Je crois que nous ne pouvons pas les éluder. Tous dans notre entourage, nous voyons combien un jeune qui veut entrer en apprentissage rencontre des difficultés pour entrer dans l'entreprise.

Je souligne au nom de la CFDT l'intérêt de clarifier les filières de financement tel que vous nous le proposez. Il y a là un vrai travail à faire. Un exposé est prévu au printemps prochain.

Le souci de la commission 5 d'aider les apprentis sur les questions de logement nous paraît important. C'est l'occasion d'élargir cela à l'ensemble des apprentis, en particulier pendant leur formation. Il nous semble important d'y ajouter les questions de transport puisque le lieu de travail peut être très distant des lieux de formation.

Sur la pédagogie, je voudrais souligner que l'Institut Jacotot qui a pour objectif de faire le lien entre le très grand nombre de chercheurs, le très grand nombre de laboratoires en Bourgogne sur la formation et les praticiens de la formation, organisera un colloque les 5 et 6 décembre prochain à Dijon. Il sera très intéressant sur la question de l'alternance, ses richesses et ses points faibles.

Enfin, cette formation en alternance peut être une véritable richesse pour les jeunes et pour l'économie bourguignonne, non pas par défaut parce que l'on n'a pas réussi dans une autre formation mais comme une autre manière de se former.

En même temps, en particulier quand on parle du Supérieur, il nous semble que la question des jeunes formés de niveau supérieur ne se pose pas comme une volonté de les retenir dans leur région mais plutôt d'organiser une circulation entre les différentes régions pour que les compétences aillent aux endroits où l'on en a besoin. Cette facilité de circuler paraît importante.

Enfin, généralement, au CESER, nous accueillons un certain nombre de grands institutionnels. Nous n'avons encore jamais accueilli ni le président de l'université ni madame le recteur. Il nous semble que cela pourrait être aussi l'occasion de les accueillir, de parler de formation et d'avoir un débat avec eux. Ce serait un sujet intéressant.

La CFDT votera cet avis ».



**Intervention de Patrick LAFORET
au titre de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CRCI)**

« La Chambre de commerce et d'industrie de la Côte-d'Or votera cet avis :

- qui souligne le rare lien entre l'enseignement et l'entreprise
- qui souligne l'utilité pour le territoire.

Le CFA du Supérieur a été mis en place pour une raison d'efficacité et de catalyse, par rapport à la dispersion des entreprises. Je note l'intérêt d'apporter des réponses au coût de la mobilité et du logement des étudiants.

Enfin, l'apprentissage est un investissement et non un coût, partagé entre :

- l'apprenti, la collectivité et l'entreprise, solution qui me paraît plus juste que l'endettement (dans certains pays) de l'apprenti ».



**Intervention d'Hervé BONNAVAUD
au titre de l'UNSA**

« La richesse des débats, les réactions favorables ou défavorables montrent bien tout l'intérêt de cet avis qui doit être poursuivi.

Cet avis soulève peut-être plus des questions qu'il n'apporte de réponses.

Je tiens à remercier les deux rapporteurs, Etienne Ravy et Christian Poirier, les membres de la Commission n° 5 et notre chargée d'études, Lucile Chalumeau, qui ont mis tout leur cœur à l'élaboration de cet avis qui n'est qu'un début ».



L'EXCELLENCE
POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

**Intervention de Marc BENNER
au titre du Pôle nucléaire Bourgogne**

« L'apprentissage en entreprise, nous le voulons et nous souhaitons le développer. Pour être juste, c'est vrai que l'apprentissage, très apprécié il y a plusieurs années, avait connu une baisse dans les années 2000 mais il est depuis plusieurs années en forte croissance.

Globalement dans nos entreprises comme l'indique très bien ce rapport avec un gagnant-gagnant à 3 acteurs : le jeune d'abord, l'entreprise mais aussi le système de formation pour le pérenniser.

Diversité, tuteurs, bilans réguliers, accompagnement à l'emploi, méthode de travail, sont des points forts des dispositifs.

Pour EDF, nous avons en permanence environ 80 apprentis et je constate avec satisfaction une élévation, une extension vers des ingénieurs, des BTS des CFA, des étudiants de l'université de Bourgogne avec une grande qualité des apprentis dans notre entreprise.

Nous avons aussi, en tant que Service public, une politique originale que je voudrais rappeler ici : celle de former des apprentis pour nous même mais aussi pour les filières (2/3 des volumes annuels) ; par exemple, la filière des industries électriques avec la FFIE, la filière du bâtiment et enfin la filière nucléaire avec le Pôle de compétitivité PNB. Je rappelle, à ce sujet du PNB, qu'une récente étude GPEC faite avec l'UIMM montre que la filière en Bourgogne recherche 1 000 jeunes en 3 ans.

L'apprentissage est donc une filière d'avenir pour paraphraser une phrase devenue célèbre cet automne.

Je vous remercie ».

**Intervention de Christophe MONOT
au titre des Jeunes agriculteurs**

« Le monde agricole utilise l'alternance et l'apprentissage depuis fort longtemps et je pense que c'est une des solutions pour assurer le renouvellement des générations sur nos exploitations.

Cette culture de l'alternance, il faut le dire, a été mise sur pied à la sortie de la seconde guerre mondiale par le réseau des Maisons familiales et rurales ; ce modèle a été relayé depuis en Bourgogne par les CFA et l'enseignement agricole public.

Dans votre présentation, vous affirmez qu'il existe peu ou pas de formation sanitaire et sociale dans le Supérieur.

Là encore, les Maisons familiales et rurales ont été pionnières dans ce secteur et le Centre de formation de Fauvernay (21) dispense une formation BTS économie sociale familiale et une formation Conseillère en économie sociale et familiale de niveau bac + 3 ».

Si mes informations sont exactes, le Centre de formation de Fauvernay connaît de graves difficultés financières.

Il faudra donc se pencher sérieusement sur le financement de ces formations de niveaux supérieurs ».



**Intervention de Gérard ALCAZAR
au titre du Mouvement des entreprise de France (MEDEF) de la région de Bourgogne**

« Certains de nos collègues pensent que lorsque quelque chose va mal, c'est la faute aux entreprises. Je n'ose pas imaginer un monde lorsqu'on aura supprimé toutes les entreprises.

L'apprentissage existe surtout grâce aux entreprises qui embauchent et forment des apprentis. Cette formation particulière débouche forcément sur un emploi d'où la variabilité des effectifs en fonction du marché du travail ».

**Intervention de Daniel BIGEARD
au titre de la Fédération française bancaire**

« Votre analyse sur l'apprentissage dans les cycles supérieurs est très pertinente et devrait interpeller les médias.

Vos propositions sont claires, à la portée de nos décideurs et urgentes dans le contexte de crise actuel.

Je suggérerais à la commission et aux rapporteurs de revenir dans 6 mois seulement expliquer à notre assemblée quelle écoute, quelle recommandation a été prise en compte par les institutions concernées, quelles actions des syndicats de salariés ou professionnels ont été conduites. Bref, nous informer de la suite donnée à vos propositions ».